

Préavis N°2/05.2019

Morges, le 7 mars 2019

CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA**UAPE MARAIS'CRÉ À GIMEL, 36 PLACES PARASCOLAIRES POUR AOÛT 2019**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PRÉAMBULE

Faisant suite au Rapport sur le plan de développement 2015 - 2019 pour le Réseau AJEMA, le Comité de direction souhaite continuer à répondre aux besoins de la population qui sont exprimés au travers des demandes de la liste d'attente et propose au Conseil intercommunal de se prononcer sur l'extension et la création des places d'accueil citées en titre.

Au total, il s'agit de créer de 36 nouvelles places d'accueil collectif parascolaire.

2. EXPOSÉ DES MOTIFS***UAPE Marais'Cré de Gimel, extension à Essertines-sur-Rolle
Extension de 36 places, 5 jours par semaine dès août 2019***

L'UAPE Marais'Cré a une capacité d'accueil de 36 places, à ceci s'ajoute provisoirement un groupe supplémentaire de 12 places pour 4 après-midis. Son taux de remplissage moyen est actuellement de 91.25%.

86 enfants fréquentent cette structure actuellement dont certains à un taux de prestations inférieur à leurs besoins. 24 demandes sont en liste d'attente pour la rentrée d'août 2019.

Suite au maintien d'un cycle 1-4P à Essertines-sur-Rolle regroupant 90 à 96 enfants décidé par l'ASSAGIE, une proportion de 70% des enfants domiciliés sur le périmètre du réseau AJEMA sont enclassés à Essertines-sur-Rolle. C'est pourquoi l'UAPE Marais'Cré a été approchée par cette dernière, afin de créer une antenne de la structure sur son territoire. Ceci permettrait de gérer de manière globale l'attribution des places selon le lieu d'enclassement des enfants et de limiter les transferts durant la journée. A ce jour 23 enfants enclassés à Essertines-sur-Rolle sont accueillis au sein de l'UAPE Marais'Cré et un accord préalable avec le CoDir d'Enfance et Jeunesse pour la création de cette antenne a d'ores et déjà été obtenu.

Le projet serait de créer 24 places le matin, 36 places à midi et 24 l'après-midi, 5 jours par semaine avec une fermeture durant les vacances scolaires. Cette extension est prévue dans le bâtiment communal à Essertines-sur-Rolle dont les travaux d'aménagement seraient pris en charge par la commune.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le budget présenté pour 2019 est dans la cible des coûts d'exploitation des structures parascolaires du réseau. L'augmentation du budget 2019 du réseau par rapport à celui validé par le Conseil Intercommunal serait de l'ordre de CHF 563'831.-, y compris les investissements d'équipements et de matériel éducatif et autres. La part des parents s'élèverait à CHF 253'723.95, la subvention de la FAJE pour le personnel éducatif serait de CHF 78'534.30.

La part à charge du réseau serait augmentée de :

CHF 231'572.75 pour l'année 2019. Une demande d'aide au démarrage sera présentée à la FAJE et à l'OFAS pour cette extension pour un montant total de CHF 163'200.-.

Selon la clé de répartition la contribution-socle de 10% est répartie par habitant, soit un montant de CHF 23'157.30 équivalent à environ 0.37 centimes par habitant (62'224 habitants au 31.12.2017).

Le solde soit CHF 208'415.45 (90%) en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants des communes membres de la région de Gimel.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- 1) d'accepter la création de 36 places au sein de l'UAPE Marais'Cré de Gimel, via une antenne sur Essertines-sur-Rolle, dès la rentrée d'août 2019 et de porter aux comptes 2019 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 7 mars 2019.

ARASMAC

Ruth Muller
Vice-présidente

Daniel Vouillamoz
Directeur

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 9 mai 2019.